

Cette avocate iranienne a reçu en 2003 le prix Nobel de la paix pour son travail en faveur de la justice, des droits de l'homme et de la démocratie en Iran. C'est la première iranienne et la première femme musulmane à recevoir une telle distinction.

Une juge reconnue avant la révolution islamique en Iran

Shirin Ebadi est née en 1947, dans une ville au nord-ouest de l'Iran. Issue d'une famille de musulmans pratiquants, ces parents sont tous deux dans le monde de l'enseignement et du droit.

Elle fait son droit à l'université de Téhéran et en sort diplômée en 1968. Elle décide alors d'entrer au ministère de la justice iranien tout en finissant ses études pour obtenir un master en droit. Elle est nommée juge en 1969, à 22 ans. Elle devient ainsi la première femme à exercer cette fonction en Iran. Tout en exerçant sa fonction elle finit son doctorat de droit.

En 1975, Shirin Ebadi est nommée Présidente du tribunal 24 de Téhéran

Mais la révolution islamique qui secoue le pays en 1979 change la donne pour toutes les femmes iraniennes.

Avec ses collègues féminines, elle se voit rétrograder dans ses fonctions. Elle devient du jour au lendemain secrétaire du tribunal qu'elle présidait quelques mois auparavant, et ce au nom de l'Islam des Ayatollahs.

Cette violence faite aux femmes entraîne de fortes protestations en Iran.

Finalement le nouveau gouvernement iranien, recule un peu et accorde le statut « d'expert » aux anciennes juges.

Déçue devant le recul des droits des femmes et par l'interdiction d'exercer en tant que juge, elle décide de demander sa retraite anticipée ; requête qui lui est rapidement accordée.

Pendant plusieurs années, elle essaye d'obtenir une autorisation pour exercer la profession d'avocate. En attendant son autorisation, elle est contrainte de rester chez elle. Elle en profite pour écrire plusieurs livres ainsi que des articles notamment sur le droit des femmes et des enfants dans la République islamique d'Iran (The Rights of the Child; A study in the legal aspects of children's rights in Iran, 1987, Translated into English by Mohammad Zamiran. Published by UNICEF, 1993 ; History and Documentation of Human Rights in Iran, Tehran, 1993, Published by Roshangaran ; Children's Comparative Law, Tehran, 1997, Published by Kanoun; The Rights of Women, Tehran, 2002. Published by Ganj-e Danesh...). Par ailleurs, elle on lui permet aussi d'enseigner le droit à l'université mais sans que cette position ne soit fixe ou à plein temps.

Sa carrière d'avocate et sa prise de position en faveur des droits de l'homme en Iran.

C'est en 1992 qu'elle obtient finalement sa licence d'avocat, quasiment 20 ans après avoir été magistrat. L'atteinte à la dignité des femmes demeurent sans limites.

Elle s'engage alors à défendre des cas dont personne ne veut ; elle défend donc des dissidents politiques.

En 1998, elle représente la famille de Darioush Forouhar et Parvaneh Eskandari Forouhar, dissidents du régime iranien, retrouvés assassinés à leur domicile. Leur mort fait partie des « meurtres en série » commis durant les années 1990 en Iran. En effet, de nombreux dissidents au régime islamique ont été assassinés ou ont disparu alors qu'ils avaient publiquement émis des opinions négatives sur la politique mise en place par les Ayatollahs.

Parmi les victimes de cette campagne de répression sanglante, on peut citer Mohammad Mokhtari, un écrivain iranien qui avait été détenu pendant la révolution islamique, et Mohammad Jafar Pouyandeh, un auteur qui, au moment de sa mort en 1998, travaillait sur un

livre concernant les droits de l'homme en Iran.

Par ailleurs, elle représente de nombreuses familles de journalistes arrêtées en Iran et se bat pour faire respecter la liberté d'expression dans son pays. Elle a notamment défendu Abbas Maroufi un écrivain iranien dont l'ouvrage le plus célèbre s'intitule *La symphonie des morts*. Ce roman propose une dissection des relations familiales en Iran prenant pour exemple la famille Urkhani. Abbas Maroufi s'est exilé en Allemagne depuis 1996 après avoir été mis en examen pour insultes aux valeurs Islamiques par les autorités Iraniennes.

Elle a représenté une mère qui avait perdu la garde de son enfant à cause de l'application du droit de garde iranien qui reconnaît une autorité plus importante pour le père lors du divorce des parents. Arin Golshani, l'enfant placé sous la surveillance de son père, avait été retrouvé torturé à mort au domicile de sa belle-mère.

Déjà en 1995, elle avait participé à la création de « Association for Support of Children's Rights ». Elle en a été la présidente jusqu'en 2000 et a travaillé sur des projets en liaison avec l'UNICEF.

En 2001, elle participe à la création de « [Defenders of Human Rights Center](#) » pour défendre les droits de l'homme en Iran. L'association fournit une assistance légale aux prisonniers politiques et aux objecteurs de conscience.

Début juin 2010, la vice-présidente du Defenders of Human Rights Center, Narges Mohammadi est arrêtée à son domicile et emprisonnée à la prison d'Evin à Téhéran pendant quelques semaines sans raison particulière. Déjà en 2009, les membres de l'association s'étaient vu refuser un droit de sortie du pays.

Elle s'occupe de [l'affaire de sept leaders Bahaïs](#), la plus large minorité religieuse d'Iran. Cinq hommes et deux femmes sont arrêtés sans motif et emprisonnés pendant 20 mois avant leur procès, sans pouvoir consulter un avocat. Finalement, ils écoperont de 20 ans de prison pour des charges d'espionnage et de propagande contre la République islamique.

Shirin Ebadi, avocate pour les droits de l'homme en Iran

Écrit par Jean Albert, Ludivine Tomasso/Editeur: Jacqueline Duband, Emilie Dessens
Jeudi, 23 Décembre 2010 07:41

Ce procès est intervenu dans un contexte de répression généralisée de cette minorité religieuse : discrimination dans la vie quotidienne, environ 200 personnes ont été tuées depuis la mise en place du régime des Ayatollahs. Cela n'est pas sans rappeler l'ordonnance « Hudood » sur le blasphème, [utilisée au Pakistan pour persécuter les minorités religieuses](#) (voir notre article sur l'augmentation des persécutions contre les minorités religieuses dans quelques pays musulmans : le cas Aasia Bibi au Pakistan).

A cause de ses prises de position contre les politiques iraniennes, Shirin Ebadi fait l'objet de nombreuses menaces. Elle a été obligée de quitter son pays en 2009 et vit aujourd'hui en exil en Angleterre.